

Une femme adulte sur dix est victime de violences conjugales. Selon une enquête nationale, cette violence ne se limite pas aux coups : elle est aussi sexuelle, psychologique et économique. Un phénomène à l'ampleur inquiétante, dont il faut démonter les mécanismes pour mieux le dénoncer.

# Femmes battues l'inacceptable !

Urgences médicales judiciaires (UMJ), hôpital Jean-Verdier, Bondy (93), 10 heures. Cette femme est arrivée au commissariat nue sous sa veste et pieds nus, terrorisée. Les policiers munis d'une réquisition du commissariat l'ont conduite aux UMJ pour établir le certificat (ITT) du médecin légiste. Elle était si choquée qu'elle restera prostrée et muette plusieurs heures.

**P**rofitant de l'absence de son mari pour deux petites heures, Joëlle<sup>(1)</sup>, 58 ans, mère de quatre grands enfants, dépose en hâte sa carte d'identité, son passeport et des documents importants, chez une de ses amies. Craignant qu'elle ne le quitte, son conjoint brûle ses affaires personnelles quand il ne la bat pas. Joëlle fait partie de ces nombreuses femmes victimes de violences conjugales. En France, six femmes meurent chaque mois sous les coups de leur compagnon, et une femme sur dix souffre de violences conjugales, soit 1,6 million de femmes<sup>(2)</sup>. L'enquête Enveff<sup>(3)</sup>, publiée en 2001, montre que c'est dans l'intimité de l'espace conjugal que sont perpétrées le plus de violences. «Les violences que subissent ces femmes ne sont pas seulement physiques», explique Yves Lambert, directeur du centre d'appels et d'hébergement SOS-Femmes à Saint-Dizier, en Haute-Marne. Elles sont aussi psychologiques, sexuelles ou encore économiques. Il y a de nombreuses façons de briser une personne.» Insultes, coups, menaces, chantage affectif, séquestration, interdiction bancaire, relations sexuelles contraintes... Contre toute attente, les violences concernent tous les milieux et toutes les classes d'âges. L'étude révèle même que les femmes jeunes (20-24 ans) et les cadres seraient les plus touchées. Les causes de la violence ne sont donc plus à assimiler à l'environnement socio-économique : 8,9% des femmes concernées sont des cadres, contre 3,3% des ouvrières.

## QUAND LA VICTIME NE DIT RIEN... ET CULPABILISE

Qu'elles soient employées, ouvrières, cadres ou étudiantes, toutes ont du mal à dénoncer les actes de leurs conjoints. Les deux tiers des femmes violées en ont parlé pour la première fois en répondant au questionnaire de l'enquête. «Les femmes qui nous appellent sont souvent dans le déni. Elles refusent de se considérer comme des victimes et ne sont pas toujours prêtes à agir. Il faut parfois attendre plusieurs années avant qu'elles entreprennent des démarches», explique Vera Albaret, directrice du centre d'appels et d'hébergement Louise Labé. Le cas de Karine, employée de banque de 28 ans, mère de deux enfants, illustre bien ce phénomène. «Je suis restée six ans avec un homme dont j'étais folle amoureuse. Dès le début de notre relation, nous avons eu des problèmes de violence. Il m'a giflée au bout du premier mois et il ne s'est jamais arrêté. Au mieux, il se calmait quelques mois. Je suis restée parce que j'ai pensé que j'allais réussir à le "soigner" et qu'il me faisait croire à chaque fois que c'était la dernière fois qu'il levait la main sur moi.» Karine a réagi comme beaucoup de femmes, enfermées dans les cycles classiques de la violence. Généralement, après la première explosion, le conjoint prétend qu'il a perdu la tête, qu'il est stressé, qu'il a des problèmes au travail... et que, promis, il ne recommencera plus. Mais coups et brimades reviennent. Débute alors la phase la plus pernicieuse de ce cycle de violence : le transfert de responsabilités. «A ce stade, la conjointe est prise dans un engrenage. Elle culpabilise, se rend en partie respon-

sable de la brutalité de son compagnon, s'investit dans la relation, pensant que c'est à elle de sauver le couple, en modifiant son comportement et en épaulant son mari», commente Vera Albaret. Mais, l'oppression continue. Parfois même, elle s'amplifie. Découragée, la femme pense alors quitter son conjoint. Craignant une séparation, le mari se radoucit, promet voyages, cadeaux, projets en tout genre. Et, une fois cet épisode passé, qualifié de «Lune de miel» par certains spécialistes des conflits conjugaux, la violence reprend ses droits. «Ces cycles se répètent inlassablement, dans presque toutes les histoires. De leur côté, les femmes passent par des phases identiques : "Je reste, je l'aide, je pars", jusqu'au jour où elles ont la force de partir», précise Vera Albaret.

## QUAND LA FEMME N'A PAS D'AUTRE CHOIX QUE LES COUPS... OU LA RUE

Le départ se complique davantage pour les femmes qui dépendent économiquement de leur mari. Sans ressources, parfois séquestrées, elles ne connaissent souvent personne chez qui aller. «J'ai quitté l'Algérie après avoir été mariée à quelqu'un que je ne connaissais pas. Mon ex-mari me battait, me séquestrait, incitait mon fils à me taper et à me cracher dessus. Mes propres parents m'ordonnaient de rester. Ils me disaient que les choses allaient s'arranger. Je ne connaissais personne, mais j'ai eu la chance d'être hébergée dans un foyer d'urgence», confie Safia. Quitter son mari peut conduire certaines femmes à se retrouver dans la rue. A moins qu'elles n'aient →



Toulouse, 16 heures.

Cette femme vient d'être battue par son mari parce qu'elle lui a présenté la convocation de l'avocat pour la procédure de divorce qu'elle a entamée. «Il est entré dans une rage folle, il m'a battue, a cassé la table en marbre. J'ai eu peur, j'ai mis mes enfants chez la voisine.»

Dossier réalisé par  
Gonzague Rambaud

Photos : Lizzie Sadin  
Editing server

Femmes battues l'inacceptable !

8



Contacts utiles

• Institut national d'aide aux victimes (Inavem)  
1, rue du Prê Saint Gervais  
93691 Pantin cedex  
Tél. : 0 810 09 86 09  
(numéro azur du lundi au vendredi de 10h à 22h)  
www.inavem.org

• Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF)  
7, rue du Jura  
75013 Paris  
Tél. : 01 42 17 12 34  
www.infofemmes.com

• Violence conjugale femmes infos service  
Tél. : 01 40 33 80 60  
Du lundi au vendredi, de 7h30 à 23h30, le samedi de 10h à 20h.

• Foyer Louise Labé  
14, rue Mendelssohn  
75020 Paris  
Tél. : 01 43 48 20 40

• Secours populaire français  
Campagne contre les violences conjugales  
«Avant d'en arriver là, nous sommes là»  
Tél. : 01 44 78 21 00  
www.secourspopulaire.asso.fr

DROIT

QUELS RECOURS POUR LES VICTIMES ?

La violence conjugale constitue un délit passible de cinq ans d'emprisonnement. Le certificat médical constitue un élément de preuve pour les procédures judiciaires pénales ou civiles. La victime peut porter plainte soit auprès d'un service de police ou de gendarmerie proche de son domicile, soit par courrier adressé au procureur de la République. L'auteur des violences peut être placé sous contrôle judiciaire et contraint de s'éloigner de la victime.

Il encourt une peine allant de trois à cinq ans de prison ferme, assortis de 45 000 à 75 000 euros d'amende pour «atteintes volontaires à la personne». Mais les preuves sont parfois difficiles à constituer. Les femmes sans ressources, victimes de violences conjugales, peuvent s'adresser aux associations et aux services sociaux\* qui proposent un soutien psychologique et juridique ainsi que des hébergements.

\* hélas, encore trop peu nombreux et dotés de maigres moyens. A titre d'exemple, à Paris, le foyer Louise Labé ne dispose que de trente lits.

Foyer d'accueil Flora Tristan, Chatillon (92), 20 heures.  
T... a 14 ans. Elle pleure sous la table à l'évocation des souvenirs des coups et menaces évoqués par sa mère et sa voisine de chambre. V..., sa mère (ci-dessous), a fui avec elle le domicile conjugal. Elle attend qu'une place se libère dans un autre foyer en province où elles iront sans laisser d'adressé.



→ la chance, comme Safia, de profiter de trop rares logements sociaux. La rue ou les coups ? La deuxième solution l'emporte encore trop souvent. Quant aux femmes plus aisées, le milieu dans lequel elles évoluent ne les aide pas nécessairement à porter plainte contre leur compagnon. «Des médecins, des policiers ou encore des fonctionnaires haut placés peuvent aussi se montrer violents. Et il est certainement encore plus difficile pour la femme de parler dans des milieux favorisés où l'homme peut faire jouer ses relations pour étouffer l'affaire», livrait au Monde Marie-Dominique de Suremain, déléguée générale de la Fédération nationale solidarité femmes.

VIOLENTÉES MAIS... AMOUREUSES MALGRÉ TOUT

Même si elles finissent par quitter leur époux, peu de femmes violentées portent plainte. Seules 13 000 plaintes sont déposées pour 1,6 million de femmes touchées par ces problèmes de violences conjugales, selon l'enquête qui ne prend en compte que les femmes de moins de cinquante-neuf ans. Les femmes victimes d'un mari «bourreau» hésitent souvent à envoyer celui-ci en prison, comme le prévoit la loi. D'après l'étude, 47% des femmes soumises à des violences physiques ou verbales répétées se disent toujours amoureuses de leur compagnon. 18% déclarent même être encore «très amoureuses». Prisonnières de leur culpabilité, elles dépassent

ainsi leur seuil de tolérance à la violence. Cette confusion des sentiments, ajoutée à la pression sociale et familiale, joue en faveur des hommes, rarement poursuivis.

Les mères de famille sont encore plus en proie aux scrupules car, en déposant plainte, elles portent la responsabilité d'envoyer le père de leurs enfants en prison. Les enfants pèsent beaucoup dans la décision de quitter le foyer ou d'accepter un quotidien douloureux et destructeur. «Je suis restée le plus longtemps possible aux côtés de mon conjoint pour mes deux enfants en bas âge. Il s'occupait très bien d'eux. Il n'a jamais été violent à leur égard. J'ai préféré endurer les coups, car je savais mes enfants très attachés à lui», reconnaît Karine.

Pour répondre aux situations d'urgence, et pour la première fois depuis juillet 2003, une mesure permet aux victimes de demander au juge des affaires familiales l'éloignement de leur conjoint du domicile pour un maximum de trois mois. Et ce, avant même une procédure de divorce. Pourtant, beaucoup de femmes «battues» continuent à se sacrifier en

restant au domicile conjugal, pour ne pas priver leurs enfants de la présence d'un père.

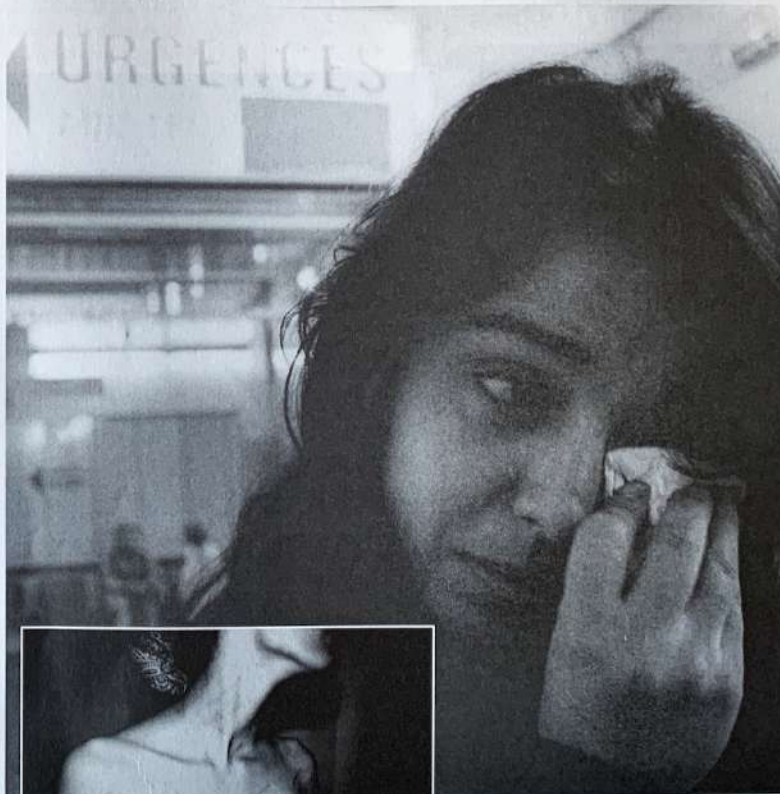
- (1) Par souci de confidentialité, tous les prénoms figurant dans cet article ont été modifiés.
- (2) 29 meurtres de femmes, cet été, en France, ont été rapportés par l'Agence française de presse (AFP). Soit un tous les deux jours.
- (3) Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France - la première du genre - menée de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans.



EN S@VOIR +

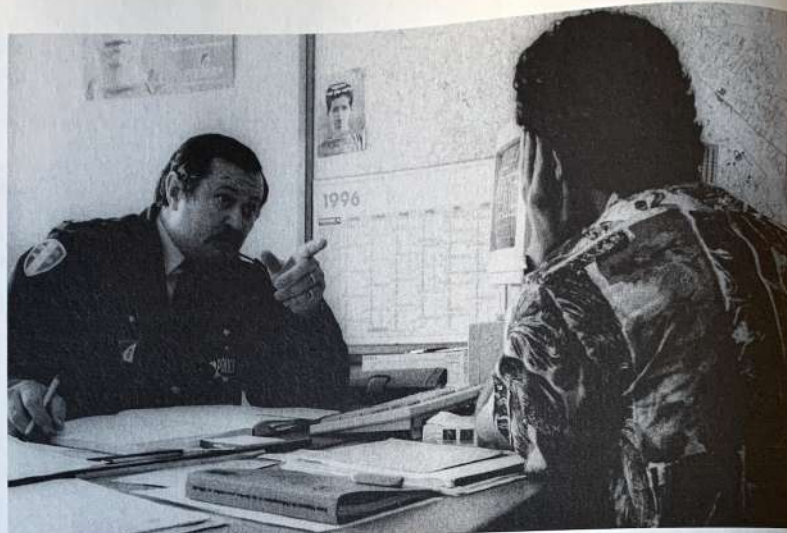
- www.social.gouv.fr/htm/dossiers/femmes
- www.victimo.fr
- www.planning-familial.org
- www.sosfemmes.com
- www.ined.fr

9



Urgences médico-judiciaires, Hôpital Jean-Verdier, Bondy (93). Elle a 26 ans et vit avec son compagnon depuis cinq ans.  
«Il s'est mis à me battre au bout d'un an. C'est la première fois que c'est si sérieux. Il m'a tapée aujourd'hui à la tête, au ventre, au bras. C'est la première fois que je porte plainte. Ma mère a toujours été battue par mon père. Moi, je ne veux plus vivre ça !»

Cette femme a été battue, puis torturée au cutter pendant des années. Le médecin légiste précisera qu'il y a des cicatrices récentes et d'autres plus anciennes, voire très anciennes. Il ajoute aussi que l'atteinte de cette partie du corps de la femme n'est pas le fait du hasard.



Toulouse, service d'accueil et de prévention, 13 heures. Au cœur d'un service du commissariat spécialisé dans les affaires de violences conjugales, un sous-brigadier convoque un mari violent et le somme d'arrêter sous peine d'être placé en garde à vue et d'être jugé. Il lui explique ce qu'il encourt.

## ENTRETIEN

**TROIS QUESTIONS À ALAIN LEGRAND,  
PSYCHANALYSTE ET DIRECTEUR DE SOS VIOLENCES  
FAMILIALES\*, CENTRE POUR HOMMES VIOLENTS.**

**«TOUS LES HOMMES VIOLENTS MANQUENT  
DE CONFIANCE EN EUX»**

*Pourquoi certains hommes sont-ils violents envers la femme qui les accompagne ?*

Je n'ai pas reçu un seul homme violent qui n'ait pas un problème de psychopathologie lié à l'enfance. Ils ont souvent subi des violences ou des pressions psychologiques de la part de leurs parents. Tous ont développé un manque de confiance en eux.

Y compris des grands chirurgiens, avocats, politiques, qui donnent en public une image d'hommes sûrs d'eux.

*Quelles sont les autres caractéristiques récurrentes ?*

Ces hommes sont angoissés plus que la moyenne et ont une moins bonne résistance au stress. Le surmenage renforce les probabilités de violence. Les scènes de violence s'installent aussi parce que ces hommes se dévalorisent et rejettent leurs problèmes sur leur femme. N'ayant pas de difficulté à la faire souffrir, ils ont généralement peu d'empathie. Mon travail est de leur faire prendre conscience de leur propre souffrance psychologique, en revenant sur les violences qu'ils ont eux-mêmes subies.

*Qu'est-ce qui les pousse à venir vous voir ?*

Ils viennent souvent contraints. Ils savent que c'est parfois leur dernière chance avant la rupture définitive. Très dépendants de leur femme, ces hommes sont prêts à tout lorsque celle-ci se décide enfin à fuir. Ils pensent que je vais les aider à régler leurs problèmes dans leur vie de couple. Mais, après quelques séances, ils comprennent que le but de ces séances est de travailler sur les causes de la violence.

\* SOS violences familiales (hommes violents) - Tél. : 01 44 73 01 27



**Chiffres  
marquants**

- 47% des viols recensés sont du fait du conjoint.
- Pour 58% des femmes victimes de violences conjugales, les difficultés ont existé depuis le début du couple.
- 70% des agressions conjugales se sont produites alors qu'aucun des deux partenaires n'avaient bu.

(Source : rapport Enveff)